



Madame le Recteur
Chancelier des Universités
3 avenue Vercingétorix
63033 CLERMONT-FERRAND

Objet : exercice du droit de grève

Madame Le Recteur,

Les organisations syndicales SNES-FSU, FO, SNEP-FSU, CGT Educ'Action, souhaitent attirer votre attention sur le problème suivant : des personnels grévistes viennent de recevoir un courrier de la Direction des Ressources Humaines du rectorat, faisant suite à un mouvement de grève pendant la période du DNB, dans lequel il est écrit que leur absence était « injustifiée ».

Les collègues concernés ont répondu régulièrement et légalement à un mot d'ordre de grève en juin 2016 pour lequel plusieurs préavis avaient été déposés.

Il est tout à fait inhabituel que des grévistes reçoivent de leur employeur un courrier rappelant les conséquences liées à l'exercice du droit de grève.

Il est tout à fait surprenant que ce courrier prétende également rappeler les obligations de service des personnels. Un acte de grève n'est pas un acte de refus d'effectuer ses missions, mais constitue un sacrifice par attachement au service public et conscience professionnelle.

C'est la raison pour laquelle nous nous interrogeons sur le but poursuivi. Nous n'osons penser qu'il s'agit d'intimider les personnels largement mobilisés contre une réforme rejetée de toute part.

En tout cas, nous souhaitons vivement que de tels procédés cessent et que le libre droit de grève soit respecté et garanti.

Nous vous prions de croire, Madame le Recteur, en notre attachement au Service Public d'Education.

Patrick LEBRUN pour le SNES-FSU
Agnès CHICHEREAU pour FO
Thierry CHAUDIER pour le SNEP-FSU
Michel GRANGIER pour la CGT Educ'Action